



Commandez en ligne et profitez de la livraison gratuite.

cyberpresse.ca

Publié le 14 février 2009 à 23h37 | Mis à jour le 14 février 2009 à 23h41

Québec veut s'attaquer aux usines à chiots



Des chiens provenant d'une usine à chiots rescapés par la SPCA.
Photo: La Presse



Violaine Ballivy
La Presse

Québec veut se défaire de sa réputation d'être le «paradis des usines à chiots» du Canada. Le gouvernement a mis sur pied cette semaine un groupe de travail dont le mandat sera de renforcer les mesures en vigueur pour protéger les animaux domestiques.

Selon le ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard, les Québécois sont de plus en plus préoccupés par les conditions de vie des animaux de compagnie. Surtout depuis que deux chenils où des centaines de chiens étaient contraints de vivre dans des conditions exécrables ont été démantelés l'automne dernier. «Lorsque nous sommes les témoins d'images qui démontrent sans équivoque les mauvais traitements

qui leur sont infligés, comme dans le cas des usines à chiots, personne ne peut demeurer insensible», dit le ministre Lessard.

Ce groupe de travail devra notamment étudier la création d'un règlement qui obligerait l'enregistrement systématique de tous les endroits de la province où des chiens sont gardés, vendus et élevés, une demande répétée à maintes reprises par les groupes de défense des droits des animaux.

«Le travail à abattre au Québec est énorme. Nos lois sont les pires au Canada, mais le gouvernement semble enfin prendre le problème au sérieux», dit Alana Devine, présidente de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Montréal, l'un des organismes invités à faire partie du comité.

La SPCA fera aussi des pressions pour que les peines prévues associées aux crimes contre les animaux soient plus sévères, et demandera d'obtenir les pleins pouvoirs pour appliquer la Loi du bien-être et de la sécurité des animaux (P-42). La SPCA voudrait pouvoir mener des inspections dans les chenils et autres locaux commerciaux sans avoir à obtenir un mandat de perquisition, un droit actuellement réservé à l'organisme gouvernemental

Anima-Québec.

Le groupe de travail sera présidé par le député Geoffrey Kelley.

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.